



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE PUBLIQUEMENT LE LUNDI 3 NOVEMBRE 2025 À 19H00 À la salle du conseil municipal Située au 26, rue du Marché à Roxton Falls

À laquelle sont présents :

Le maire : M. Pierre Larivière
Les conseillers : M. Hugo Guertin
M. Jonathan Bédard
Mme Marie-Eve Massé
Mme Lynda Cusson
M. Marc-André Dubreuil
M. Michaël Roy

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire

Sont également présents :

Mme Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière
Mme Nadine Lavallée, adjointe à la direction générale et au greffe

Moment de réflexion

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue adressé de la part du maire.

246-11-2025

Adoption de l'ordre du jour et de son addenda

CONSIDÉRANT QUE ce conseil et chaque membre présent qui le compose, acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance et considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués ou ont été rendus disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Jonathan Bédard
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et son addenda tels que présentés.

Adoptée

247-11-2025

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 et de la séance extraordinaire du 20 octobre 2025

Il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 et de la séance extraordinaire du 20 octobre 2025, tels que rédigés.

Adoptée

248-11-2025

Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les élus se déclarent satisfaits des documents présentés séance tenante, en regard avec l'adoption et le paiement des comptes du mois, comprenant également ceux ajoutés séance tenante, lesquels sont identifiés par une série d'étoile *** à la suite du montant;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	6 291,07 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	7 226,90 \$
VOIRIE MUNICIPALE	35 042,54 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	33 309,86 \$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	1 128,24 \$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	100,00 \$
LOISIRS ET CULTURE	9 833,34 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	0,00 \$
IMMOBILISATIONS	0,00 \$

TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2025 : 92 931,95 \$

Il est proposé par Jonathan Bédard

Secondé par Marc-André Dubreuil

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois d'octobre 2025 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés et que le facture d'Environ 5 Inc. soit vérifié concernant les surcharges assurances environnementales et énergétiques.

Adoptée

249-11-2025

Rapport du directeur des travaux publics

En l'absence du directeur des travaux publics, M. Marc-André Cabana, Mme Julie Gagné, directrice générale fait rapport des différents travaux qui ont été complétés en octobre 2025 et de ceux à venir;

Travaux complétés en octobre :

- Calibration du débitmètre à l'usine
- Mesure de boues des étangs
- Raccordement au réseau d'égout au 86, rue cabana
- Aménagement des fossés de la rue des Pins et des Lilas (reste hydro ensemencement)
- Nettoyage à pression site des chutes

Travaux à venir :

- Travaux de paysagement des 2 ronds-points rue des Pins - des Lilas
- Retrait des balises et buttoirs de piste cyclable
- Déchiquetage des branches (Voir avec Maurice Vallières)
- Balayage des rues (Maxime Bédard a débuté 03-11-2025)

Il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Hugo Guertin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport du directeur des travaux publics et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments et liste des permis et certificats

Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour la fin du mois d'octobre 2025

Le rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en fin du mois d'octobre 2025, est déposé.

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités

Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

- M. Jonathan Bédard : RIAM
- Mme Marie-Eve Massé : Maison des jeunes Oxy-Bulle, vérification de la charte

Première période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Une (1) personne est présente dans l'assistance.

Déclaration d'intérêts pécuniaires : dépôt des déclarations reçues

Je, Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, accuse réception de la déclaration d'intérêts pécuniaires de : Pierre Larivière, Jonathan Bédard, Marie-Eve Massé, Lynda Cusson, Marc-André Dubreuil et Michaël Roy, séance tenante, en conformité avec la *Loi sur les élections et les référendums*.

250-11-2025

Formation des comités municipaux et nomination des représentants municipaux pour 2026

Il est proposé par Michaël Roy
Secondé par Jonathan Bédard
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer les représentants suivants :

<u>Comités municipaux pour 2026</u> <i>(comité à l'interne, pouvoir de recommandation seulement)</i>	
Comité consultatif d'urbanisme	Pierre Larivière, maire Lynda Cusson Marc-André Dubreuil
Comité intermunicipal- Service des premiers répondants	Pierre Larivière, maire Marie-Eve Massé Substitut : Hugo Guertin
Finances	Tous les membres du conseil
Comité intermunicipal relatif à l'entente en matière de gestion des eaux usées avec le Canton de Roxton	Pierre Larivière, maire Marc-André Dubreuil Substitut : Marie-Eve Massé
Comité de développement	Tous les élus
Infrastructure	Pierre Larivière, maire Marc-André Dubreuil Hugo Guertin
Projet Espace Roxton	Tous les élus
<u>Nomination des représentants municipaux agissant comme membre du conseil d'administration au sein des organismes suivants;</u>	
Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls	Pierre Larivière, maire Lynda Cusson Michaël Roy Substitut : Marie-Eve Massé



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

Régie de Loisirs de Roxton Falls	Pierre Larivière, maire Jonathan Bédard Lynda Cusson Substitut : Michaël Roy
Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM)	Jonathan Bédard Substitut : Michaël Roy
CADIR Inc.	Pierre Larivière, maire
Maison Jeunesse L'Oxy-Bulle	Marie-Eve Massé
Manoir des Mille Fleurs	Pierre Larivière, maire

Adoptée

Formation Éthique et déontologie municipale

Inscription à la formation obligatoire-proposition de formation commune avec les élus du Canton de Roxton Falls, et ce, pour début janvier 2026.

SPE Valeur assurable : dépôt du rapport d'évaluation à des fins d'assurances pour le bâtiment situé au 26, rue du Marché – Hôtel de ville et bibliothèque

Le mandat visant à établir une évaluation agréée de l'hôtel de ville a été complété et l'évaluation de la bâtisse est maintenant fixée à 1 360 067 \$, au niveau du coût de reconstruction, pour les assurances en cas de sinistre. Cette évaluation était nécessaire afin de permettre d'assurer à 100% le coût de reconstruction du bâtiment.

251-11-2025

Demande salariale de l'employé de voirie numéro 32-0036

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 32-0036 a formulé une demande d'ajustement de salaire à raison de 31 \$ de l'heure;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge que cet ajustement pourrait être accordé lorsque l'employé aura obtenu la classe 3 de permis de conduire;

CONSIDÉRANT QUE par le passé, la municipalité avait assumé certains frais (temps de formation et frais exigés par la SAAQ) pour un autre employé, sans toutefois que cela ne constitue une politique municipale, mais plutôt une entente ponctuelle;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé

Secondé par Jonathan Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

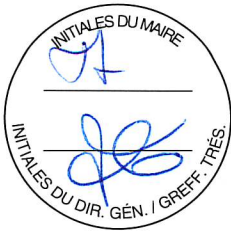
- Que le salaire de 31 \$ / heure soit accordé à l'employé numéro 32-0036 à compter de la date d'obtention officielle de la classe 3 de permis de conduire, sous présentation d'une preuve émise par la SAAQ;
- Que les frais liés à l'obtention de la classe 3, rémunération pour le temps de formation ou d'examens et frais des différents permis seront remboursés à l'employé par la municipalité, sur preuve de paiement.

Adoptée

252-11-2025

RIPI Roxton Falls : prévisions budgétaires pour 2026

CONSIDÉRANT QUE la Régie Intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls dépose ses prévisions budgétaires pour l'année 2026, lesquelles totalisent des dépenses pour 307 653 \$, des revenus divers et



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

d'interventions pour 100 245 \$, laissant un manque à gagner de l'ordre de 207 408 \$;

CONSIDÉRANT QUE les quotes-parts du Canton de Roxton Falls et du Village de Roxton Falls sont établies à 103 704 \$ pour chaque municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Hugo Guertin

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les prévisions budgétaires pour l'année 2026 de la Régie Intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls, établissant la contribution de la Municipalité du Village de Roxton Falls à 103 704 \$.

Adoptée

253-11-2025

Service des premiers répondants : prévisions budgétaires pour 2026

CONSIDÉRANT QU'une copie du document contenant les prévisions budgétaires 2026 ainsi que les contributions des municipalités, est remise à tous les élus;

CONSIDÉRANT QUE le budget du service est estimé à 67 823 \$, alors que le montant devant servir au calcul des contributions des municipalités est évalué à 55 023 \$, soit un montant de 19,01 \$ par habitant;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Municipalité du Canton de Roxton est fixée à 24 168,31 \$ et celle de la Municipalité de Béthanie à 7 568,28 \$, incluant les frais d'administration de 10%;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Hugo Guertin

Il est secondé par Jonathan Bédard

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le budget du service des premiers répondants au montant de 67 823 \$, ainsi que le rapport établissant les contributions des municipalités et la tarification pour les interventions en 2026.

Adoptée

254-11-2025

Rapport annuel 2024 du service de sécurité incendie – Adoption du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendies

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activité 2024 traitant des actions locales relevant de la Municipalité du Village de Roxton Falls contenues au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Acton est déposé;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que toute autorité locale, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel de mise en œuvre du schéma de couverture de risques élaboré par la MRC d'Acton avec la collaboration de la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Lynda Cusson



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport annuel d'activité 2024 du service de sécurité incendie, pour Roxton Falls, déposé en conformité du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Acton.

Adoptée

255-11-2025

Travaux d'asphaltage des rues des Pins et des Lilas – Décompte progressif no. 2 et réception provisoire avec R. Guilbeault Constructions Inc.

CONSIDÉRANT QUE Les Services EXP Inc. dépose le décompte progressif no. 2 et réception provisoire, en date du 29 octobre 2025, dans le cadre du projet d'asphaltage des rues des Pins et des Lilas, travaux réalisés par R. Guilbeault Construction Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de paiement s'élève à 6 687,31 \$ taxes incluses, montant qui correspond à la libération de la première moitié, 5%, de la retenue contractuelle d'un montant de 11 632,63 \$ avant taxes, a été appliquée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Michaël Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le décompte progressif no. 2 et réception provisoire des travaux, dans le cadre du projet d'asphaltage des rues des Pins et des Lilas et de procéder à un paiement au montant de 6 687,31 \$ taxes incluses, à R. Guilbeault Construction Inc.

Que la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Julie Gagné, soit également autorisée à signer le décompte progressif no. 2 et prévoyant la réception provisoire des travaux, au nom de la Municipalité du Village de Roxton Falls.

Adoptée

256-11-2025

Entretien des chemins d'hiver : échange d'entretien de portion de rue (Chemin des Chalets et Rue Richard-Audet)

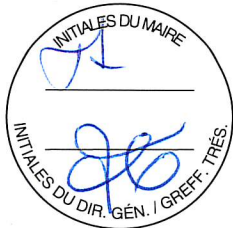
CONSIDÉRANT QU'il est approprié de convenir d'un échange de portion de route, avec la Municipalité du Canton de Roxton, en ce qui concerne l'entretien d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE l'entente vise l'échange de l'entretien d'hiver de la portion de la rue des Chalets située au Village de Roxton Falls par le Canton de Roxton et de la portion du rang Richard-Audet situé au Canton de Roxton par le Village de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien des chemins d'hiver est confié à la compagnie TGBC Inc. au Village de Roxton Falls et est exécuté par le service de la voirie au Canton de Roxton;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'échange visant l'entretien d'hiver de la portion de la rue des Chalets située au Village de Roxton Falls par le Canton de Roxton et de la portion du rang Richard-Audet (partie asphaltée seulement) situé au Canton de Roxton par le Village de Roxton Falls.



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

Que la compagnie TGBC Inc. soit informée de cet arrangement afin d'apporter la modification à son circuit (retrait de la portion de la rue des Chalets et ajout de la portion du chemin Richard-Audet). Que cet arrangement soit effectif pour la saison 2025-2026.

Adoptée

Budget du service de gestion des eaux usées : prévisions budgétaires pour 2026

Point reporté à la prochaine séance.

257-11-2025

Offre de service - Système de traitement visant à éliminer la dureté de l'eau et à supprimer l'odeur de soufre

CONSIDÉRANT QUE la qualité de l'eau actuelle présente une dureté ainsi qu'une présence mesurable de fer et de manganèse nécessitant un traitement adéquat;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont présenté des propositions de systèmes de traitement, soit Culligan et Les Entreprises Leblanc et Maheu Inc.;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michaël Roy

Secondé par Hugo Guertin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service présentée par Les Entreprises Leblanc et Maheu Inc., présentée en date du 9 octobre 2025 pour le système de traitement de l'eau au montant de 2 844,95\$, taxes incluses et d'assumer cette dépense au fonds général.

Adoptée

Raccordement au réseau d'égout sur la route 139 – Projet Mini Grange – Réception provisoire avec Les Entreprises Delorme Inc.

Point reporté à une prochaine séance.

258-11-2025

Dérogation mineure déposée par M. Stéphane Rochette pour Daniel Rochette Inc. au sujet d'affichage commercial au 229, rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par M. Stéphane Rochette pour Daniel Rochette, concernant la propriété située au 229, rue Notre-Dame (Marché Tradition et Cave à Bières), ayant pour but de permettre un projet d'affichage commercial dérogeant de la réglementation d'urbanisme avec un nombre total de 7 enseignes plutôt que 3;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à bien identifier le service « Consignation » destiné à la population sur les deux façades les plus visibles du bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT QU'outre la dérogation demandée, le projet est conforme aux règlements d'urbanisme et autres loi et règlements applicables;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment accessoire est situé à une certaine distance de la rue Notre-Dame et qu'il doit être visible à partir de cette rue;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur est de bonne fois puisqu'il dépose sa demande avant d'avoir mis en œuvre son projet d'affichage;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

CONSIDÉRANT QU'un refus à la demande aurait pour effet d'implanter un usage destiné à la population sans que celui-ci soit bien identifié;

CONSIDÉRANT la présence de quatre établissements (La Cave à bière, Les Marchés Tradition, Agence SAQ et Consignaction) situé à l'angle de deux rues et le besoin d'être visible sur les trois façades;

CONSIDÉRANT QUE la localisation et le nombre d'enseigne s'intègrent très bien à la propriété et ne constitue pas une source de pollution visuelle;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage sur les deux bâtiments est essentiel pour afficher les services principaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'affichage tel que présenté ne créera aucun préjudice au droit de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'encourager le développement commercial;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi d'une dérogation mineur n'aura pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation a fait l'objet d'un avis public publié en date du 14 octobre 2025 et que le conseil rend sa décision après avoir reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme, lequel a fait l'analyse de la demande de dérogation mineure;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Hugo Guertin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder la dérogation mineure telle que demandée et d'autoriser l'installation de sept enseignes plutôt que trois sur la propriété du 229, rue Notre-Dame (Marché Tradition et Cave à Bière), lots # 3 842 151 et 4 999 134, matricule # 8148 05 0977, en permettant l'ajout de deux enseignes sur un bâtiment accessoire d'une dimension de 0,94 m² chacune, tel qu'illustré dans le document « Consignaction Kiosque éléments graphiques Positionnement et dimensions.pdf » joint à la présente résolution.

Adoptée

259-11-2025

Comité consultatif d'urbanisme : nomination d'un membre résident de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE Madame Michèle Peck, membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) à titre de citoyenne de la municipalité, a déposé sa démission laissant ainsi un poste vacant au sein du comité;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Yannick Charlebois, Jean-Marie Laplante et Daniel Roy, tous résidents du Village de Roxton Falls, ont manifesté leur intérêt à faire partie du comité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à un ajustement de la composition du comité afin d'assurer son bon fonctionnement et une représentativité adéquate des citoyens et des élus;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de préparer un projet de règlement visant à :



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

- Modifier, par règlement, la composition du comité consultatif d'urbanisme afin qu'il soit formé de trois (3) élus municipaux et d'un maximum de six (6) membres résidents de la municipalité;
- De maintenir un minimum de quatre (4) membres résidents siégeant au comité afin d'assurer la représentativité citoyenne;
- De pourvoir le poste vacant conformément à la nouvelle composition établie par règlement et selon les candidatures reçues.

*Adoptée

260-11-2025

Programme OASIS – Volet 1 : soutien à la planification du verdissement

CONSIDÉRANT QUE le Programme OASIS – Volet 1 : Soutien à la planification du verdissement, financé par le Fonds d'électrification et de changements climatiques, vise à soutenir les municipalités dans la planification de projets de verdissement destinés à prévenir et à réduire les risques liés aux vagues de chaleur et aux précipitations intenses accentuées par les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Village de Roxton Falls souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme afin de planifier un projet structuré de verdissement sur son territoire, en identifiant les zones vulnérables et les mesures d'adaptation les plus appropriées;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé contribuera à accroître la résilience du milieu face aux changements climatiques, à améliorer la qualité de vie des citoyens et à orienter les futurs aménagements municipaux vers des solutions durables et vertes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Hugo Guertin
Secondé par Michaël Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que la municipalité du Village de Roxton Falls dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Programme OASIS – Volet 1 : Soutien à la planification du verdissement;
- Que la municipalité confirme sa volonté de réaliser un projet dans les délais prescrits, soit au plus tard le 31 mars 2028, et d'en assurer le suivi administratif et financier;
- Que la direction générale soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée

Projet de développement domiciliaire rue Notre-Dame

Le maire informe les élus qu'une rencontre a été convoquée avec les promoteurs, afin de faire le point sur l'évolution des différentes démarches réalisées dans les derniers mois. Un suivi sera réalisé à une prochaine séance du conseil.

261-11-2025

Autorisation municipale visant l'établissement d'un trajet pour la parade de Noël qui aura lieu le 6 décembre 2025

CONSIDÉRANT QUE La Régie de Loisirs de Roxton Falls présentent un trajet visant la tenue d'une parade de Noël dans les rues de la Municipalité le samedi 6 décembre 2025 à compter de 18h30 et remis au dimanche 7 décembre en cas de mauvaise température;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marc-André Dubreuil



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

Secondé par Hugo Guertin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tenue d'une parade de Noël dans les rues de la Municipalité du Village de Roxton Falls, le samedi 6 décembre 2025 à compter de 18h30 et remis au dimanche 7 décembre 2025, en cas de mauvaise température, en fonction du trajet déposé.

Adoptée

262-11-2025

Autorisation de signature – Entente en matière de loisirs – Ville de Granby - 2026-2028

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls souhaite se prévaloir d'une nouvelle entente offerte par la Ville de Granby aux municipalités environnantes en matière de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de la nouvelle entente sont en vigueur pour la période 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Hugo Guertin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de conclure une entente en matière de loisirs entre la Municipalité du Village de Roxton Falls et la Ville de Granby pour les années 2026 à 2028, visant à établir les modalités et conditions de participation aux activités décrites, le tout selon les termes et conditions contenus au projet d'entente. Que M. Pierre Larivière, maire et Mme Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité du Village de Roxton Falls, tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

263-11-2025

Entente en matière de loisirs - Adoption des modalités de paiement selon le principe utilisateur/payeur

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite établir des modalités de paiement pour certains services offerts à la population en matière de loisirs, notamment par la Ville de Granby et la Ville de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT QUE le principe utilisateur/payeur permet d'assurer que les coûts liés à la prestation de ce service soient assumés, en tout ou en partie, par les citoyens qui en bénéficient directement;

CONSIDÉRANT QUE ce principe favorise une saine gestion des finances municipales et une meilleure transparence;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Jonathan Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'abolir le remboursement des frais de la carte accès-loisirs de la Ville de Saint-Hyacinthe aux citoyens, et ce, en date du 31 décembre 2025;
- D'adopter le principe utilisateur/payeur pour les services à la population en matière de loisirs offerts par les villes de Granby et de Saint-Hyacinthe;
- Que les tarifs applicables soient établis en fonction des coûts réels.
- Qu'un communiqué soit rédigé à l'intention des citoyens afin de publiciser la nouvelle entente conclue avec la Ville de Granby, en matière d'accès à des services de loisirs.

Adoptée



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

Deuxième période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Une (1) personne est présente dans l'assistance.
Une question est posée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.


Signé à Roxton Falls, ce 3 novembre 2025

264-11-2025

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Jonathan Bédard

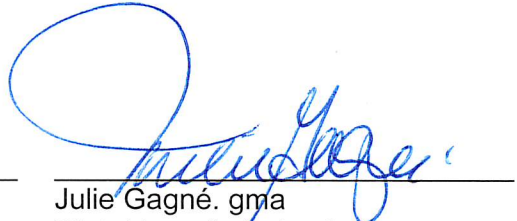
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h59.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.



Pierre Larivière
Maire


Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Greffière trésorière

****Je, Pierre Larivière, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal excepté la résolution numéro 259-11-2025 pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.***



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls